



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL SERONT À HUIS CLOS

PRENEZ AVIS qu'en raison de la pandémie du virus COVID-19 et par un arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les prochaines séances ordinaires du conseil se tiendront à huis clos et ce jusqu'à avis contraire.

L'ordre du jour sera disponible sur le site Internet de la Ville le jour précédent la séance. Nous vous informons que les personnes désirant intervenir lors de la période de questions pourront le faire par l'intermédiaire du courriel en envoyant une question écrite à greffe@coteau-du-lac.com avant **18 h le jour de la séance**. Veuillez poser des questions concises, comme si elles étaient verbales.

Une réponse vous sera acheminée par courriel, dans un délai de 24 h suivant la tenue de la séance. Par souci de transparence les réponses seront inscrites au procès-verbal.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 1er avril 2020.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été publié conformément aux dispositions du Règlement n° 340 relatif aux modalités de publication des avis public, soit par:

1. son affichage sur le babillard et le site Internet de la Ville le 1^{er} avril 2020.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière